

Ainsi donc, ceux qui associent la baisse des barrières commerciales à la baisse de l'économie voient les choses à l'envers. En réalité, c'est tout le contraire qui se produit. Pour toutes les nations, les efforts de coopération avec leurs partenaires commerciaux en vue de réduire les barrières tarifaires et non tarifaires portent fruit. Quarante années de libéralisation des échanges commerciaux mondiaux fournissent la preuve que le commerce international peut être à l'avantage de tous.

Pour les Canadiens, le risque que les États-Unis abandonnent leur engagement historique vis-à-vis du libre-échange n'est guère de bon augure. Malgré le soutien que le Président Reagan continue d'accorder à la libéralisation des échanges et les indices récents que le déficit commercial est en régression aux États-Unis, il reste que le protectionnisme gagne du terrain dans votre pays.

Je n'en veux pour preuve que la tendance de plus en plus fréquente qui consiste à harceler les producteurs étrangers. Nous considérons la menace qui continue de planer sur le bois d'oeuvre résineux canadien comme un exemple particulièrement regrettable de la façon dont les lois commerciales américaines sont souvent invoquées de manière injustifiée, ce qui a pour effet de créer un climat de grande incertitude chez les exportateurs étrangers comme parmi les travailleurs des industries exportatrices.

Je dis "injustifiée" parce que notre industrie du bois d'oeuvre, après études exhaustives, a été exonérée de tout blâme par le département américain du Commerce il y a seulement trois ans. Rien n'a changé depuis.

Pourtant, par des changements unilatéraux aux règles utilisées pour quantifier les subventions, le département du Commerce a complètement renversé sa décision de 1983 et imposé à la mi-octobre un droit provisoire de 15 % sur notre bois d'oeuvre résineux.

Nous rejetons le raisonnement qui sous-tend la récente volte-face du département du Commerce sur le bois d'oeuvre résineux. Ce qui est principalement en litige, c'est la façon de déterminer la valeur de l'arbre sur pied. Mais si les autres pays gèrent leurs ressources naturelles autrement que les États-Unis, cela ne signifie pas pour autant qu'ils se livrent à des pratiques commerciales déloyales.

Les différences dans les politiques de gestion des ressources ne constituent pas des subventions!